

Professions et lieux de travail

Ouvrier en construction - Généralités

Sur cette page

[Que fait un ouvrier en construction?](#)

[Quels sont les principaux risques et les situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des ouvriers en construction?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les ouvriers en construction doivent adopter?](#)

[Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les ouvriers en construction doivent connaître?](#)

[Où peut-on obtenir de plus amples renseignements?](#)

Que fait un ouvrier en construction?

Dans l'industrie de la construction, les travailleurs sont appelés à travailler continuellement sur de nouveaux chantiers et dans des environnements variés. C'est le cas des ouvriers en construction ainsi que d'autres travailleurs, notamment les [électriciens](#), les [charpentiers-menuisiers](#) et les [plombiers](#).

Les principales tâches des ouvriers en construction sont les suivantes :

- Installer divers systèmes commerciaux, industriels et résidentiels.
- S'assurer que les projets sont conformes aux codes du bâtiment, aux lois et règlements.
- Utiliser, nettoyer et entretenir divers types d'équipement.
- Superviser les apprentis et autres travailleurs.

Quels sont les principaux risques et les situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des ouvriers en construction?

- Douleurs ou blessures causées par l'épuisement, les [tâches répétitives](#) ou les [postures contraignantes](#).

- Exposition à des [moisissures, à des champignons](#) et à des déjections d'[oiseaux](#) ou de [rongeurs](#).
- Exposition au [plomb](#) , à la poussière de bois, à l'amiante, à la peinture, aux solvants et à d'autres produits chimiques toxiques.
- Travail à des [températures extrêmes](#) et exposition aux [rayons ultraviolets \(UV\)](#).
- Utilisation d'[outils à main](#), d'[outils mécaniques](#) et d'équipement mécanique lourd;
- [Vibrations](#) excessives dans les mains, les bras ou le corps produites par des outils ou des équipements mécaniques.
- Travail dans des [espaces clos](#).
- Exposition au [bruit](#).
- Travail en hauteur.
- Exposition aux [risques électriques](#)
- [Maîtrise des sources d'énergie dangereuses](#), y compris [le cadenassage et l'étiquetage](#).
- [Risques électriques](#).
- Utilisation d'appareils de levage, de palans et autres [équipements de manutention](#);
- [Chutes, trébuchements et glissades](#).
- Troubles respiratoires causés par la poussière de bois.
- Les dangers d'incendie et d'explosion, y compris les [poussières combustibles](#)
- [Stress](#).
- [Travail par quarts](#) (en rotation) ou [journées de travail prolongées](#).
- [Travail en isolement](#).
- Risque d'être heurté par des pièces d'équipement mobile.
- Respecter les méthodes d'[entretien appropriées](#).

Quelles sont les mesures de prévention que les ouvriers en construction doivent adopter?

- Avant le début des travaux, inspecter les lieux de travail afin de déceler les risques réels ou potentiels et prendre les mesures de maîtrise des risques appropriées. Être conscient que les conditions peuvent changer constamment.
- Avant le début des travaux, inspecter tout le matériel et toute la machinerie afin de relever toute défectuosité.

- Garder les outils et l'équipement en bon état de fonctionnement.
 - Utiliser des vêtements et des [équipements de protection individuelle appropriés](#), y compris des [chaussures de sécurité](#).
 - S'assurer que la zone de travail n'est pas encombrée.
 - Éviter les postures contraignantes ou s'assurer de prendre fréquemment des pauses.
 - Apprendre les techniques sécuritaires de levage.
 - Suivre la formation appropriée avant d'entreprendre toute tâche, en particulier une activité qui présente des risques élevés comme le travail en hauteur, le contrôle des sources d'énergie dangereuses (cadenassage/étiquetage) et l'entrée dans un espace clos.
 - Suivre un cycle de quarts de travail recommandé et connaître les risques associés au travail par quarts (en rotation).
 - Connaître les risques saisonniers que peut présenter le travail dans des conditions de température extrême.
 - Savoir comment obtenir de l'aide en cas d'urgence dans les situations de travail en solo.
 - Connaître les plans d'intervention d'urgence avant le début des travaux.
-

Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les ouvriers en construction doivent connaître?

- Marches à suivre en matière de sécurité visant les aspects suivants :
 - Accès à un [espace clos](#).
 - Travail en hauteur.
 - Sécurité en [électricité](#).
 - [Cadenassage et étiquetage](#) des machines.
 - Machinerie.
 - [Échelles](#).
 - [Manutention des matériaux](#);
 - Utilisation des outils et de l'équipement.
 - [Travail en isolement](#).
 - Travailler en températures extrêmes.
 - Sécurité en cas d'incendie.

- Techniques sécuritaires de [levage](#)
- Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
- Consulter fréquemment l'information en matière de sécurité chimique et le [SIMDUT 2015](#).
- Connaître la marche à suivre pour [signaler les risques](#).
- Utiliser les méthodes d'[entretien appropriées](#).

Où peut-on obtenir de plus amples renseignements?

De l'information générale est disponible dans la section Réponses SST de notre site Web ou par l'entremise du [Service de renseignements](#) de personne-à-personne du CCHST.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2021-08-25

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.